

et la morphine en font presque tous les frais. On pourra tirer quelque profit des bromures, du chloral, de la paral-déhyde, du trional, quoique leur efficacité soit moindre. Ces malades tolèrent bien l'opium à hautes doses; on débute par 5 centigr. d'extrait thébaïque pour atteindre peu à peu 10, 20 et même 50 centigr.; on peut encore donner de X à L ou C gouttes de laudanum. G. Voisin préfère la morphine en piqûres, en commençant par 5 milligr. pour monter à 20, 30, 40 centigr. et même 1 gr. (en 2 ou 3 fois, jusqu'à apaisement de l'angoisse et profection du sommeil); selon l'effet obtenu, les doses sont graduellement réduites; le sevrage est assez aisé. La constipation inhérente au traitement opiacé sera combattue par les lavements et les laxatifs. Le gâtisme est prévenu par les mesures habituelles: lavements préventifs, maintien du malade sur la chaise à heures fixes, soins de propreté. A la mélancolie anxieuse avec idées délirantes conviennent particulièrement l'alitement, les bains prolongés, l'opium et la morphine. La mélancolie avec stupeur exige plus souvent l'alimentation forcée, l'emploi des stimulants (café, thé, bains sinapisés, drap mouillé, binceau électrique) et des toniques (fer, quinquina, cacodylate de soude).

Mélanodermies. — Tenant à des causes variables, les mélanodermies sont d'origine tantôt évolutive (*naevi, lentigo, éphélides*), tantôt nerveuse (*maladie bron-zée, péritonite tuberculeuse, syphilides pigmentaires, affections nerveuses, vitiligo*), tantôt hématique (*lymphadénies, leucémies, paludisme, diabète bronzé, cholémie familiale*), tantôt locale (*chaleur, lumière solaire, révolusifs, dermatoses irritatives, parasitaires ou non*) ou toxique (*arsenic, plomb, sels d'argent, antipyrine*). Surtout prophylactique le traitement général peut s'inspirer parfois de la cause, sans qu'il y ait lieu d'insister ici sur ces indications faciles à déduire de la notion étiologique. Trop souvent, le traitement local des pigmentations échoue; on a pourtant vanté un certain nombre de topiques semblant agir par irritation substitutive; telles

sont: les solutions au sublimé (solut. à 1 p. 500), à l'acide lactique (au 1/4), à l'acide acétique dilué, à l'eau oxygénée; les applications (la nuit) d'emplâtre de Vigo, d'emplâtre salicylé (à 1/10 ou 1/20), de collodions à l'acide chrysophanique (au 1/10, 1/15, 1/20. Leloir), etc.

Ménière (Vertige de). — Le vertige de Ménière est un syndrome spécial lié à des lésions variables de l'appareil auditif: *corps étranger du conduit auditif externe, exostose, polype, otite moyenne, sclérose du tympan ou de la fenêtre ronde, hypertension intra-labyrinthique*, etc. Si l'affection causale est curable, il suffit de la traiter pour faire cesser vertige et bourdonnements; autrement on peut leur opposer un certain nombre de méthodes thérapeutiques. Le début apoplectiforme réclame le traitement habituel des ictus: repos au lit, compresses froides sur la tête, lavement purgatif. Charcot, et, plus tard, Gilles de la Tourette ont traité le vertige de Ménière par le sulfate de quinine qui épuiserait l'excitabilité du nerf de Cyon. Après 8 jours de diète lactée préparatoire, on donne quotidiennement, pendant environ 1 mois, de 50 centigr. à 1 gr. de quinine en 4 fois (pendant ce temps le malade garde le lit); très exaspérés les 2 ou 3 premiers jours, les bourdonnements et les vertiges s'apaisent après 8 ou 10: la dose suffisante est alors maintenue encore une quinzaine, puis la cure est suspendue un temps égal et reprise au besoin une seconde et une troisième fois, jusqu'à sédation. M. Boulay préfère l'administration prolongée (3 mois) de faibles doses de quinine (2 centigr. à déjeuner et à dîner) qui n'exagèrent pas les vertiges. Le salicylate de soude a été aussi essayé par Charcot, mais avec moins de succès. Hartman a vanté le salol (2 à 3 gr.); Urbanschisch la strychnine (VIII à X gouttes de teinture de noix vomique). Politzer et d'autres auristes font usage des injections hypodermiques de chlorhydrate de pilocarpine (2 à 6 milligr. loin des repas), surtout efficaces dans les cas récents. La trinitrine (solut. alcool. à 1 p. 100 XXX gouttes pour

eau 300, 1 à 3 cuillerées à bouche) a également fourni des améliorations. L. Lévy a obtenu quelques avantages avec le sérum de Trunczek en piqûres. Les petites doses d'iodure, la thiosinamine (v. c. m.) sont indiquées dans l'otite scléreuse. Babinski doit à la ponction lombaire (soustraction de 15 à 20 c. c. de liquide) plusieurs beaux succès. Enfin certains procédés locaux (ponction ou perforation du tympan au galvanocautère; douche de Politzer) trouvent parfois aussi leur indication, ainsi que la galvanisation ou la faradisation du sympathique cervical.

Méningées (Hémorrhagies). — Voir HÉMORRHAGIES.

Méningisme. — Ce terme, créé par E. Dupré, désigne un syndrome méningitique passager, plus commun chez les nerveux et comporte les mêmes indications thérapeutiques que la méningite.

Méningites aiguës. — I. Prophylaxie. — Les méningites aiguës non tuberculeuses résultant presque toutes d'infections d'origine auriculaire, nasale, pharyngée, oculaire ou cutanée, peuvent être prévenues par des soins d'asepsie minutieux portant sur l'oreille externe, les fosses nasales, la conjonctive, le tégument facial et crânien, au cours de toutes les pyrexies (*pneumonie, fièvre typhoïde, rougeole, grippe*, etc.) et phlegmasies locales (*otites et rhinites, purulentes, impétigo, érysipèle, irido-choroïdites*, etc.) exposant à cette complication, aussi bien que en temps d'épidémies méningitiques.

II. Traitement. — Si on en excepte les méningites purulentes, celles qui compliquent la mastoïdite, les traumatismes du crâne, les suppurations de l'orbite, toutes justiciables d'une thérapeutique chirurgicale (Voir ENCÉPHALITES), le traitement de toutes les méningites aiguës non tuberculeuses (méningites séreuses ou purulentes, méningite cérébro-spinale épidémique) est actuellement à peu près uniforme et consiste surtout dans la balnéation chaude, la ponction lombaire et les injections intra-rachidiennes de collargol ou d'électrargol. Kolle et Wassermann préparent, il est vrai, un

sérum antiméningococcique (par injection, à des chevaux, de doses progressives de toxines méningococciques) qu'ils injectent sous la peau, à la dose de 10 c. c. mais son efficacité n'est pas encore prouvée. Préconisés par Aufrecht, vulgarisés en France par Netter, les bains chauds (de 10 à 25 minutes, à 38° ou 40°) modifient favorablement la céphalée, la fièvre, les urines, le délire, et les contractures. Pour éviter au malade tout mouvement douloureux, on aura soin de le porter au bain dans un drap de lit qui sera laissé dans l'eau. Selon la gravité du cas, le malade sera baigné soit toutes les 3 ou 4 heures jour et nuit, soit seulement matin et soir. D'exploratrice la ponction lombaire peut devenir palliative; dans les cas favorables, chaque ponction extrait un liquide de moins en moins louche. On renouvelle celle-ci (à intervalles de 2 à 5 jours) chaque fois que l'exige le retour d'accidents graves, spécialement de signes d'hypertension intra-crânienne (hypothermie, torpeur, coma); on soutire, à chaque ponction, de 10, 20 à 70 gr. de liquide. A leur suite, il est commun de voir céder la céphalée, diminuer le délire (Forster), se relever le pouls et disparaître le signe de Kernig (Netter).

Quelques auteurs font suivre la ponction lombaire d'injections intra-durales de diverses substances; l'utilité de cette pratique a été contestée par Forster, cependant l'introduction de collargol (5 centigr.), d'électrargol (5 c. c. après chaque ponction), dans le sac arachnoïde-piémérien a donné à Widal et Ramond, à Sacquépée (collargol), à Paul Laurens et à Mosny (électrargol), soit dans la méningite cérébro-spinale, soit dans la méningite septique, plusieurs beaux succès. L'injection de collargol détermine une polynucléose intense qui favorise beaucoup l'englobement des méningocoques. Toutefois cette méthode semble contre-indiquée dans les méningites avec liquide puriforme aseptique où elle exagérerait la réaction méningée (de Massary). Netter complète le traitement par des injections régulières et massives de sérum artificiel. On peut habituellement s'abstenir

de toute médication interne; cependant les circonstances pourront imposer l'emploi soit des agents sédatifs (*lavements de chloral, bromures, antipyrine, trional, etc.*), soit des stimulants (piqûres d'*ether*, de *caféine*, d'*huile camphrée*, de *cacodylate de soude*). A. Seibert a vanté l'efficacité du *salicylate de soude* (4 à 10 gr. en lavements) dans la *méningite cérébro-spinale*; Schermer, Sacquépée, etc., celle du *collargol* (en frictions ou injections intraveineuses), surtout dans les formes septicémiques; Ruemann celle de l'*iodure de sodium* (1 à 2 gr.). Dès que l'on soupçonne le rôle possible de la *syphilis* (liquide céphalorachidien amicrobien; *lymphocytose* ou *éosinophilie*) dans la genèse des accidents, il ne faut pas hésiter à instituer la cure intensive par les *injections de bi-iodure d'hydrargyre* et l'*iodure de potassium* qui, en pareil cas, ont fourni à Vidal et Lesourd un beau succès, mais on peut voir la *méningite septique* compliquer la *syphilis* (Mosny). Parfois le trismus oblige, pour alimenter ces malades, à employer le *gavage* par la sonde nasale. La *balnéation chaude* doit être poursuivie, en espaçant les bains, pendant toute la convalescence.

Méningite tuberculeuse. — L'incurabilité habituelle de la *méningite tuberculeuse* ne doit pas dispenser à son égard de toute tentative thérapeutique, d'autant que, depuis que la *ponction lombaire* en permet le diagnostic rigoureux, il semble établi que certains cas peuvent guérir; on doit donc placer le malade dans les meilleures conditions possibles de lutte contre la toxoinfection bacillaire. Chez les enfants prédestinés à la *méningite* par la nervosité ou la tuberculose de leurs ascendants, des *mesures prophylactiques* s'imposent: *éducation à la campagne*, dans un milieu paisible, loin de toute excitation nerveuse et de toute émotion vive, *culture intellectuelle restreinte* excluant tout surmenage, *aération, alimentation substantielle, hydrothérapie*. Quand la maladie est déclarée, on peut d'abord, adoptant l'hypothèse d'une *méningite syphilitique* méconnue, toujours pos-

sible, instituer un *traitement spécifique d'épreuve* de quelques jours, sous forme soit de frictions d'*onguent napolitain* (1, 2, 3, 4 gr. par jour), soit mieux de *calomel* (20 à 30 centigr. en 2 ou 3 fois ou par doses de 5 milligr. à 2 centigr. toutes les heures; tous les 3 ou 4 jours) qui décongestionne les méninges, et en outre, d'*iodure de potassium* (50 centigr. en solution, par jour et par année d'âge) qui pour Weil ne serait pas absolument inefficace, même contre la *méningite tuberculeuse*. Après échec de cette médication, la seule conduite rationnelle consiste à combattre autant que possible les symptômes pénibles. Au *délire*, à la *céphalée* on peut opposer les applications froides sur la tête (*compresses* ou *vessie de glace*) maintenues 24 à 48 heures, les *lavements de chloral*, les *bromures*, l'*antipyrine*, la *morphine* (2 à 3 lavements de 1 centigr. à 5 ou 6 ans). Les *bains chauds* de 10 à 30 minutes à 38° contribueront aussi à modérer la *fièvre* et l'*agitation*. Les *convulsions graves* et répétées sont justiciables des *inhalations de chloroforme* ou d'*ether*; les *vomissements*, de la *glace*, de la *potion de Rivière*, de l'*eau chloroformée*; la *constipation*, de l'*huile de ricin*, du *calomel* à dose purgative, des *lavements purgatifs*. L'enfant, installé dans une chambre bien aérée, silencieuse, demi-obscur, loin de toute cause d'excitation, sera soutenu par une alimentation liquide (lait, bouillon, œufs). Le *collapsus*, s'il survient, sera combattu par des injections d'*huile camphrée*, de *caféine* et d'*ether*. Uniquement palliative, la *ponction lombaire* trouve son indication quand s'exagèrent les *signes de compression cérébrale* (torpeur, coma, céphalalgie). En tous les cas, on s'abstiendra de *réuulsion locale* (vésicatoires, *huile de croton, sangsues*) qui ne saurait qu'exaspérer les souffrances du malade.

Ménispermum cocculus. — Voir COQUE DU LEVANT.

Ménopause. — Les troubles de la *ménopause* réclament surtout des *soins hygiéniques*. Lorsque la *ménopause* complique un état pathologique antérieur: dyspepsie, hépatisme, cardiopathie, né-

vropathie, elle commande à son égard des soins encore plus attentifs. En tout cas, la femme de cet âge doit renoncer aux veilles prolongées, aux fatigues, aux excitations de tous genres, à toute occasion de refroidissement, à l'alcool, aux mets épicés ou fermentescibles pour mener une vie paisible, prendre un exercice modéré en plein air et suivre un régime rafraîchissant. L'abus du coit est alors aussi nuisible que la continence excessive.

Les interventions thérapeutiques utiles sont en petit nombre: *légers purgatifs* hebdomadaires ou plus fréquents; en cas de manifestations pléthoriques, *saignées locales* (sangsues à l'anus, au périnée, aux cuisses, aux genoux) ou même générales, s'il y a menace d'*apoplexie* (Dalché); en cas de *congestion pulmonaire* ou *médullaire*, *ventouses sèches* ou *scarifiées* sur le thorax ou le long du rachis. Certains *flux hémorrhoidaires* périodiques, certaines *métrorrhagies* représentant des saignées salutaires, sont à respecter. La *congestion hépatique* est justiciable des purgatifs, spécialement du *calomel* associé à la *scammonée* (à 50 centigr.). A la *congestion rénale*, aux *accidents dyspnéiques d'origine cardiaque* on opposera le *régime lacté absolu* par périodes de 8 à 15 jours (P. Dalché).

Quelques troubles locaux demandent des soins particuliers. La *leucorrhée congestive* cède aux grandes *irrigations chaudes* quotidiennes et à l'application hebdomadaire, sur le col (pendant 24 heures), d'un tampon d'ouate imbibé de *glycérine* à l'*acide lactique* (3 p. 100) (P. Dalché). Le *prurit vulvaire* sera calmé par des poudrages avec un mélange (à 2) d'*orthoforme*, de *diiodoforme* et de *talc* (P. Dalché). Souvent liées à l'*hypertension artérielle*, les *métrorrhagies* sont justiciables, non de l'*ergotine* qui les aggraverait (Huchard), mais des sédatifs comme l'*opium*, ou, si une *lésion athéromateuse* est en cause, du *tamponnement* avec la solution gélatinée (Voir MÉTRORRHAGIE).

Jayle a vanté contre les accidents de la *ménopause*, les effets de l'*opothérapie*

ovarienne (injections hypodermiques de *liquide ovarique*; ingestion d'*ovaires crus de brebis* et, surtout, de *poudre d'ovaires desséchés*, en cachets de 20 à 40 centigr. par jour. Hallion). En fait, cette médication amende surtout les phénomènes fluxionnaires: *bouffées de chaleur, crises de sueur, oppression, fausse angine de poitrine*, mais plutôt dans la *ménopause opératoire* que dans la *ménopause naturelle*. Elle est presque sans action sur les accidents nerveux. On a préconisé également, contre les mêmes accidents, l'emploi des *corps jaunes* (v. c. m.) sous le nom d'*ocréline*.

Menthe poivrée. — *Mentha piperita* (Labiées). Seule espèce employée en médecine. Les sommités fleuries et les fleurs donnent, par distillation, une *essence d'odeur aromatique*, de saveur brûlante, peu soluble dans l'eau, caustique à l'état pur. Elle contient du *menthol* (v. c. m.) en proportions variables (37 à 72 p. 100), des *éthers menthyles*, une *cétone*, la *menthone*, et plusieurs terpènes.

Effets physiol. et tox. — L'essence de menthe est un excito-stupéfiant; l'effet excitant est faible et passager, l'effet calmant plus marqué et durable. Comme pour l'alcool, les hautes doses provoquent l'ivresse suivie d'état comateux. Effets locaux caustiques.

Prop. thérap., indicat. — La menthe est utilisée comme stomachique et, surtout, comme correctif dans les potions.

Formes pharmac., doses. — Infusion (10 p. 1000). Eau distillée 20 à 100 gr. Alcoolat 2 à 10 gr. Sirop 20 à 100 gr. Essence II à X gouttes. Pastilles.

Menthol. — *Caract. phys. et chim.* — Alcool secondaire (du groupe de l'hexaméthylène) constituant des cristaux prismatiques, transparents, offrant l'odeur et le goût de la menthe, très peu solubles dans l'eau (1 p. 1000) et la glycérine, très solubles dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, les huiles grasses, l'huile de vaseline. Le menthol est surtout extrait de l'essence de menthe du Japon (tirée des variétés *Mentha crispa, hirsuta, canadensis*).

Effets physiol. et tox. — Localement,

éveille d'abord une sensation de froid suivie d'analgésie plus ou moins durable, de l'hypersecretion et une douleur plus ou moins vive sur les muqueuses ainsi que sur la peau excoriée. Très comparable à celle de la cocaïne, l'action locale comporte l'ischémie par vaso-constriction. *A l'intérieur*, expérimentalement, effets dépressifs sur la motilité, la sensibilité et les réflexes; mort par paralysie du bulbe. Les hautes doses provoqueraient l'hypertension artérielle et la tachycardie, la somnolence et la fatigue.

Prop. therap., indicat. — *A l'intérieur*, anti-gastralgique et anti-émétique (irritant). Comme topique, utilisé à titre antiseptique, analgésique et antispasmodique (en rhinologyngologie); contre le prurit (en dermothérapie), les névralgies (crayon mentholé), la carie dentaire.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : 10 à 60 centigr. en émulsion ou potion alcoolisée. — *Usage ext.* : formes très diverses : poudre composée (à priser); pommade (1 à 10 p. 100); crayons; huile mentholée (1 à 20 p. 100) pour applications sur la pituitaire, les muqueuses du larynx, de la trachée, dans l'oreille externe, etc.; vapeurs obtenues par chauffage du menthol pur, ou en versant dans de l'eau bouillante du menthol en solution alcoolique; solution alcoolique (1 à 10 p. 100) ou étherée (10 p. 100); menthol camphré (liquide obtenu par mélange de 1/3 de menthol à 2/3 de camphre).

Topiques anti-odontalgiques : menthol et thymol, ou menthol et phénol, ou menthol et hydrate de chloral, ou menthol et gaiacol, en parties égales.

Potion anti-émétique :

Menthol cristallisé . . .	3 gr.
Hydrate de chloral . . .	2 —
Alcoolat de Garus . . .	} ãã 75 —
Eau chloroformée . . .	

Cuillerée à soupe toutes les heures.

Liniments analgésiques :

a) Menthol cristallisé . . .	10 gr.
Huile de jusquiame . . .	100 —

b) Menthol cristallisé . . .	5 gr.
Chlorhyd. de morphine . . .	2 —
Glycérine officinale . . .	} ãã 20 —
Chloroforme	

Crayons anti-névralgiques :

a) Menthol cristallisé . . .	3 gr.
Beurre de cacao	2 —
Lanoline	} ãã 1 —
Cire blanche	

b) Menthol	3 gr.
Paraffine	2 —

Pommade contre le prurit :

Menthol cristallisé . . .	2 gr.
Résorcine	1 —
Vaseline	} ãã 50 —
Lanoline	

Solutions huileuses (antiseptie nasale, instillations laryngées et trachéales) :

Menthol cristallisé . . .	} ãã de 1 à 5 gr.
Thymol	
Phénol cristallisé . . .	
Camphre	
Hydrate de chloral . . .	
Gaiacol cristallisé . . .	} 100 —
Huile stérilisée	

On peut associer le menthol à une seule ou à plusieurs de ces substances et réaliser ainsi depuis l'action antiseptique jusqu'à l'action caustique.

Solutions pour inhalations :

a) Menthol cristallisé	10 gr.
Camphre	3 —
Essence de térébenthine . . .	5 —
Alcool à 60°	100 —

b) Menthol cristallisé	10 gr.
Eucalyptol	10 —
Terpinol	5 —
Alcool à 60°	100 —

Cuillerée à café dans un bol d'eau bouillante, en inhalations, fumigations; ou pour alimenter un pulvérisateur de Lucas-Championnière.

Poudre à priser :

Menthol cristallisé	1 gr.
Camphre	5 —
Café torréfié porphyrisé . . .	95 —

Menthol (Valérianate de). — **Caract. phys. et chim.** — Éther du menthol, combinaison d'acide valérianique et de menthol (contenant 30 p. 100 de menthol) appelée aussi *validol*. Liquide incolore, parfumé, de saveur brûlante et âcre, insoluble dans l'eau.

Prop. therap. indicat. — Stomachique, stimulant, antinévralgique; opposé au mal de mer (v. c. m.), à la céphalée nerveuse, et, localement, au coryza, au prurit.

Formes pharmac., doses. — **Usage int.** : X à XV gouttes, 2 à 3 fois par jour, sur du sucre, dans de l'eau sucrée ou en capsules. — **Usage ext.** : I à III gouttes dans les narines; pommade 10 à 15 p. 100.

Menton. — Station climaterique de la Riviera française; la plus chaude et la plus sèche, bien abritée contre les vents d'ouest; convient aux tuberculoses peu avancées apyrétiques, à forme torpide (climat moins excitant que Cannes, mais plus que San Remo et la Spezzia).

Ményanthe (Trèfle d'eau). — *Ményanthes trifoliata* (Gentianacées). Les feuilles contiennent un glucoside, la *ményanthine*, très voisin de celui trouvé dans la gentiane (soluble dans l'alcool).

Prop. therap., indicat. — Amer-stomachique; l'extrait (exempt de tannin) est utilisé comme excipient.

Formes pharmac., doses. — Infusion (10 à 15 p. 1000). Extrait 1 à 2 gr. Poudre de feuilles 60 centigr. à 1 gr. en cachets. Teinture 1 à 2 gr.

Mercure (Hydrargyre). — **Caract. phys. et chim.** — Métal d'un blanc d'argent, liquide à la température ordinaire, très dense (D 13,6), solidifiable à -40°, bouillant à 360°; émettant des vapeurs à toutes températures, à peu près insoluble dans l'eau, mais susceptible (après agitation prolongée et décantation) de la rendre toxique pour les micro-organismes et de subir une dissolution appréciable sous l'influence du courant galvanique; soluble, à froid dans l'acide nitrique concentré, à chaud dans l'acide sulfurique monohydraté; presque inattaquable par l'acide chlorhydrique. Se combine énergiquement avec nombre de

métalloïdes : chlore, brome, iode, soufre; forme des *amalgames* avec la plupart des métaux; ne se combine à l'oxygène qu'à haute température (350°).

Effets physiol. et tox. — **Absorption.** La peau intacte n'absorbe pas les vapeurs de mercure (à la tension ordinaire) encore moins les solutions salines mercurielles, mais cette absorption commence dès que l'épiderme est entamé (d'où l'efficacité des frictions). La muqueuse gastro-intestinale n'absorbe pas les vapeurs de mercure (le mercure métallique peut être ingéré sans accidents); celle de l'intestin concourt plutôt à l'élimination du mercure; les humeurs qui la baignent sont les premiers agents des double-décompositions et des métamorphoses que doivent subir les mercuriaux avant d'être absorbés. La muqueuse pulmonaire absorbe activement les vapeurs mercurielles et c'est là une source fréquente d'intoxication (voir plus loin). Introduits sous la peau, les composés mercuriels provoquent de vives douleurs (en raison de leur action coagulante), mais leur introduction dans la profondeur des muscles en permet l'absorption rapide, avec le minimum d'irritation locale.

Circulation dans l'organisme. — Le mercure pénètre dans l'organisme soit à l'état de vapeurs, soit à l'état de sels (préformés ou formés sur place aux dépens de particules métalliques solubilisées par les éléments chimiques des sécrétions ou des tissus). Douées d'un pouvoir de diffusion considérable, les vapeurs émises par le mercure pénètrent dans le sang à la façon des gaz qu'elles accompagnent; elles sont absorbées surtout par la muqueuse pulmonaire, d'autant plus activement qu'elles sont émises à saturation, à des températures inférieures à celle de l'organisme qu'elles pénètrent. Le mercure n'est pas, comme on l'a cru, solubilisé d'abord dans les humeurs, pour circuler dans le sang à l'état d'albuminates. Merget a établi : qu'il circulait dans l'économie, à l'état de vapeurs, sans subir nulle modification ni altérer en rien le chimisme et la structure des éléments sanguins; qu'il péné-

trait avec le sang dans tous les tissus pour s'éliminer, sous la même forme, par les divers émonctoires, à la seule condition que le point de saturation ne soit pas dépassé. Quant aux *composés mercuriels*, longtemps on crut que leur circulation dans l'organisme exigeait leur passage préalable à l'état de sels solubles nés de la combinaison soit du chlorure, soit de l'oxyde mercurique avec les albuminoïdes et les chlorures alcalins. En montrant que les peptonates ou les albuminates mercuriques précipitaient aussitôt (en grande partie à l'état de mercure libre) en présence d'une solution d'hémoglobine, Merget a ruiné cette théorie. Le mercure et ses composés doivent, dans tous les cas, avant de pénétrer dans l'organisme, subir soit une attaque, soit une métamorphose par double-décomposition, aboutissant, l'une ou l'autre, à la formation de chlorure mercurique, puis de chloralbuminate; mais, réduit par l'hémoglobine du sang, ce dernier fournit le mercure métallique très finement divisé dont la vapeur va se diffuser dans l'économie pour la saturer et y exercer son action spécifique.

L'action physiologique du mercure isolé, dégagée de tout effet imputable aux sels solubles, purement dynamique, s'exerce électivement sur les organes de structure délicate comme le système nerveux (tremblements, convulsions, paralysies) et infiniment moins sur les autres (foie, reins, poumons, cœur.) Les accidents toxiques les plus intenses, les lésions les plus profondes résultent toujours du contact des éléments anatomiques avec le chlorure mercurique formé au cours des métamorphoses et des double-décompositions que subissent tous les composés mercuriels dans les milieux organiques.

Élimination. — Favorisée par les hypersécrétions que détermine le mercure, elle s'opère par l'urine (la majeure partie d'abord), la salive, l'intestin, la bile, la sueur, le lait, le pus. Une dose isolée est éliminée totalement en 24 heures. Une absorption prolongée entraîne la fixation de petites quantités de métal dans l'organisme (surtout dans le foie,

les reins, les muscles, le cerveau) et une imprégnation générale qui, en thérapeutique, rend possible l'éclosion d'accidents plus ou moins graves dans les cas où des agents incompatibles avec le mercure (iodures ou cyanures) sont intempestivement appliqués comme topiques ou administrés à l'intérieur.

Effets généraux des mercuriaux. — Ils exagèrent la plupart des sécrétions. Les glandes du tube digestif et de ses annexes subissent toutes, sous leur influence, une suractivité fonctionnelle, mais les glandes salivaires tiennent, à cet égard, le premier rang. Le *pyalisme* est le signe et donne la mesure de l'imprégnation mercurielle, bien que très variable avec les susceptibilités individuelles. Comportant le gonflement des glandes et des gencives, il aboutit à la *stomatite*. Plus fréquente chez la femme (surtout en état de grossesse), exceptionnelle en l'absence de dents (chez les nourrissons et les vieillards), elle est favorisée par la malpropreté buccale, la présence du tartre dentaire, la carie, l'usage du tabac. Débutant au niveau de la dernière molaire inférieure du côté où dort le malade, signalée par une haleine spéciale, elle est toujours plus marquée à la mâchoire inférieure; les gencives sont tuméfiées et ramollies, les dents sont ébranlées et comme allongées. Dans les *formes sévères*, la salivation peut atteindre 3 à 4 litres; la bouche, le pharynx, la langue sont assez œdématisés pour entraver la déglutition; l'épuisement, l'insomnie, l'inanition peuvent amener la mort. La *forme chronique* se traduit par la chute des dents, de profondes ulcérations et des nécroses partielles des maxillaires. Toute stomatite débute sans doute à la faveur d'une altération initiale de l'épithélium des glandes salivaires qui concourent à l'élimination du mercure; la muqueuse troublée dans sa nutrition devient dès lors apte aux cultures bactériennes. Exposé plus spécialement à la salivation: les frictions mercurielles, les fumigations, les injections intra-musculaires massives, le calomel à doses réfractées.

La diarrhée spéciale, souvent anté-

rieure à la stomatite, accompagnée parfois de pesanteur dans la région du pancréas, traduit l'*action hypersécrétante* du mercure sur l'intestin (surtout le protoiodure et le sublimé), le *pancréas* et le *foie* (calomel, cholagogue).

Légalement accrue, l'urine est plus riche en matériaux de déchet, grâce à l'activité de la dénutrition. Les plus fortes diurèses sont fournies par le calomel. Les doses élevées ou trop longtemps répétées entraînent fréquemment la *néphrite albumineuse* et une hypersécrétion de sels calcaires provenant de la fonte du tissu osseux.

L'*action du mercure sur la nutrition* se traduit par un retard de la réparation organique et une désassimilation suractive prédominant sur les tissus morbides. Les doses toxiques, ou l'imprégnation prolongée, entraînent la décalcification des os, comme en témoignent les lésions des épiphyses et l'encombrement des tubuli rénaux par des cristaux d'oxalate de chaux. L'intoxication invétérée amène une cachexie spéciale, avec hypoglobulie et hypertrophie portant sur les parotides, le pancréas, le foie et les ganglions lymphatiques.

Sous l'influence du mercure, le sang, moins visqueux, semble devenir moins apte à se coaguler. Les doses faibles entraînent l'*hyperglobulie*; les hautes doses, au contraire, l'*hypoglobulie* avec accroissement des matières extractives.

L'usage prolongé des mercuriaux rend la systole cardiaque plus faible (pouls petit, ralenti), le cœur plus émotif (palpitations). L'intoxication aiguë rend le pouls filiforme, imperceptible. Expérimentalement, chez la grenouille, le sublimé (solution étendue) paralyse le cœur en diastole.

À doses thérapeutiques, le mercure ne modifie pas la *température*. Cependant le calomel l'abaisse en cas de fièvre. Les doses toxiques provoquent l'hypothermie et l'algidité des extrémités. La fièvre liée à la stomatite est due à l'infection secondaire.

Les mercuriaux exercent une action élective sur le *système lymphatique* dont ils réveillent les fonctions défensives et

accroissent la vitalité (modification rapide des engorgements torpides et des lésions des séreuses).

On a vu que l'action propre du mercure isolé (à l'état de vapeurs) s'exerçait uniquement sur le *système nerveux* (tremblements, convulsions, paralysies, sans jamais de stomatite, de salivation, ni de diarrhée). Toute mercurialisation prolongée peut, en outre, provoquer quelques troubles cérébraux: état mental particulier (timidité, perplexité), insomnie, hallucinations nocturnes, vertiges, violents maux de tête; symptômes plus ou moins atténués par le régime et l'hygiène.

Il reste enfin à rappeler l'*action parasiticide* énergique et universelle des composés mercuriels (le sublimé surtout) sur tous les organismes inférieurs, action antiseptique dont l'utilisation est trop souvent limitée par leur action locale concomitante sur les tissus vivants dont ils réduisent la vitalité. *Localement*, les mercuriaux présentent, pour la plupart, d'énergiques propriétés irritantes, coagulantes et souvent caustiques.

Mercurialisme aigu. — Il résulte de l'introduction brusque dans l'organisme de doses massives soit de vapeurs mercurielles (à une tension voisine de la saturation), soit de préparations solubles ou insolubles. La dose nocive varie beaucoup suivant les susceptibilités individuelles.

La *forme suraiguë* débute par une sensation de saveur métallique dans la bouche avec constriction et cuisson gutturales; puis surviennent des nausées, des vomissements filants et sanguinolents, une diarrhée souvent aussi sanguinolente; l'abattement est profond, le pouls fréquent, petit et serré, la respiration ralentie; bientôt le cœur faiblit, le corps se couvre de sueurs froides et visqueuses; l'hypothermie compliquée de syncopes aboutit, en 24 ou 36 heures, au collapsus mortel.

La *forme aiguë* prélude par de la salivation et de la stomatite, des coliques et du ténésme; fréquentes, les selles sont souvent sanguinolentes; on observe

l'albuminurie ou l'hématurie, souvent une anurie presque absolue; les altérations du sang entraînent soit des hémorragies multiples, soit des thromboses. La mort survient dans le marasme du 10^e au 15^e jour avec du hoquet et des palpitations.

Anatomiquement, le processus entraîne : 1^o des lésions de gastro-entérite intense avec ulcérations dysentériques (élimination du poison par la muqueuse digestive); 2^o des lésions dégénératives typiques de l'épithélium rénal, avec accumulation de cristaux d'oxalate de calcium dans les tubuli (décalcification des os).

Mercurialisme chronique. — Lié à l'introduction prolongée de faibles doses dans l'organisme, il est habituellement d'origine professionnelle chez : les ouvriers des mines de mercure, les miroitiers et les doreurs au mercure (actuellement rare), les fabricants de baromètres, de lampes à incandescence, les sécrétieurs de poils, etc. Le début est marqué par : une légère oppression épigastrique, de la fatigue, un appétit capricieux, de la pâleur, de l'amaigrissement, de l'asthénie et de l'arythmie cardiaques, des vertiges, des bourdonnements, des arthralgies, une émotivité exagérée, des cauchemars, la trémulation des doigts et de la pointe de la langue, un peu de salivation.

Bientôt s'installent les symptômes typiques intéressant l'appareil digestif et, surtout, le système nerveux. La *stomatite*, avec lésions ulcéreuses, est très favorisée par le mauvais état des dents. Le *catarrhe gastro-intestinal* s'accompagne de coliques, d'épreintes, de cuisson ano-rectale. Des plus caractéristiques, les *troubles nerveux*, consistent : 1^o en un *tremblement intentionnel spécial* (analogue à celui de la sclérose en plaques), exagéré par l'émotion, la fatigue, les excès alcooliques, débutant par les membres supérieurs pour gagner, peu à peu, tous les muscles, rendant la parole soit saccadée, hésitante, soit lente et bégayante, pouvant persister indéfiniment, même après guérison des accidents toxiques (rattaché par Charcot et

ses élèves à l'hystérie); 2^o en crises de *spasmes cloniques* prédominant sur les fléchisseurs (dits *calambres*); 3^o en *paralysies*, bien plus rares, tardives, d'abord incomplètes, parfois passagères, frappant les extenseurs mais ne comportant ni amyotrophie, ni abolition des réflexes et de la contractilité électrique; 4^o en *troubles sensitifs et sensoriels*, tels que : sensations de fourmillements, de froid, bourdonnements, troubles auditifs et visuels (rares); 5^o en *troubles psychiques*, tels que : émotivité, terreurs imaginaires, plus rarement excitation maniaque. L'atteinte profonde de la *nutrition* se traduit par une pâleur extrême avec œdème de la face et des extrémités, purpura et hémophilie, prostration et anorexie qui donnent un cachet spécial à cette cachexie aboutissant souvent à la phthisie terminale.

(Pour plus de détails, voir : G. РОУСНЕТ. *Précis de Pharmacologie et de Matière médicale*, p. 668.)

Prop. therap., indicat. — A l'intérieur, bactéricide spécifique du tréponème de la syphilis (v. c. m.) à toutes les périodes de l'infection. En applications locales, parasiticide énergique (phthirius du pubis, oxyures), antiphlogistique opposé jadis à la péritonite, à la méningite aiguës, au rhumatisme articulaire aigu, au phlegmon (au début), à l'orchite, etc., pratique actuellement délaissée.

Formes pharmac., doses. — Le mercure métallique est, théoriquement, la forme élective de la médication spécifique. En effet, l'objectif principal de la thérapeutique doit être la découverte du composé mercuriel réalisant au mieux la mise en liberté du mercure réduit, avec le moins de dommage possible pour les éléments anatomiques. — **Usage int.** : 5 à 10 centigr. en pilules ou sous forme de *poudre grise* (mercure éteint à l'aide de craie en poudre). **Voie intra-musculaire** 5 à 10 centigr., tous les 8 jours, sous forme d'huile grise. — **Usage ext.** : Onguent napolitain ou mercuriel double (mercure et axonge āā) 1 à 6 gr. en frictions, 1 à 2 gr. chez l'enfant, Onguent gris (1 d'onguent napolitain, 3 d'axonge),

comme topique parasiticide. Suppositoires avec 10 centigr. d'onguent napolitain.

Pilules de Bellosté :

Mercure purifié	} āā 60 gr.
Miel blanc	
Poudre d'aloès	}
Poivre noir pulvérisé	
Rhubarbe	30 —
Scammonée d'Alep pulvérisée	50 —

F. S. A. Diviser en pilules de 20 centigr. (5 centigr. de mercure par pilule).

Paquets :

Poudre grise	2 à 5 centigr.
Lactose	20 centigr.

Pour un paquet; un par jour délayé dans du lait (syphilis infantile, Variot). La poudre grise (*Mercurium cum cretâ*) renferme le tiers de son poids de mercure.

Pilules bleues :

Mercure purifié	2 gr.
Conserve de roses	3 —
Poudre de réglisse	1 —

F. S. A. Diviser en 40 pilules (5 centigr. de mercure par pilule).

Pilules de Sédillot :

Pommade mercurielle à parties égales, récente	30 gr.
Savon médicinal pulvérisé	20 —
Poudre de réglisse	10 —

F. S. A. Diviser en pilules de 20 centigr. (5 centigr. de mercure par pilule).

Huile grise :

Mercure purifié	4 gr.
Lanoline	3 —
Vaseline stérilisée	6 —

F. S. A. 35 à 40 centigr. de mercure par c. c.; 1 à III gouttes tous les 5 à 8 jours.

Huile grise de Neisser :

Mercure purifié	20 gr.
Teinture de benjoin	5 —
Huile de vaseline	} āā 20 —
Vaseline solide	

42 centigr. de mercure par c. c.

Huile grise (Grimbert) :

Mercure purifié	20 gr.
Teinture éthérée de benjoin (au 1/3)	6 —
Huile de vaseline	10 —
Vaseline officinale	30 —

42 centigr. de mercure par c. c.

Onguent napolitain (mercuriel double) :

Mercure	} āā 30 gr.
Axonge benzoinée	

Onguent gris (mercuriel simple) :

Onguent mercuriel double	10 gr.
Axonge benzoinée	30 —

Emplâtre mercuriel :

Mercure métal	30 gr.
Térébenthine	} āā 10 —
Cire jaune	
Emplâtre simple	100 —

Mercure (Benzoate de). — **Caract. phys. et chim.** — Sel contenant 45,25 p. 100 de mercure. Soluble dans l'eau additionnée d'un iodure, d'un chlorure ou d'un benzoate alcalins. Insoluble dans l'huile.

Prop. therap., indicat. — Antisymphilitique.

Formes pharmac., doses. — En injections intra-musculaires (solution préparée au moment de l'usage) 1 à 5 centigr. par jour; 1 à 2 milligr. chez l'enfant

Solutions pour injections intra-musculaires :

(a) Benzoate de mercure	1 gr.
Chlorure de sodium	2 gr. 50
Eau distillée	100 —

1 centigr. par c. c., 2 par jour (Gaucher). (Une petite quantité se transforme en bichlorure, mais sans dommage.)

(b) Benzoate de mercure	30 centigr.
Benzoate d'ammoniaque	1 gr. 50
Eau	30 —
Ammoniaque	Q. S.

1 centigr. par c. c., 2 à 4 par jour (Gaucher).

Mercurure (Bichlorure de). — (*Chlorure mercurique ou sublimé corrosif*). — *Caract. phys. et chim.* — Cristaux blancs, transparents, très denses, de saveur métallique extrêmement désagréable. Réaction acide. Soluble dans 15 p. d'eau, 3 p. d'alcool, 4 p. d'éther, 43 p. de glycérine, 80 p. d'huile d'olives. Renferme 73,80 p. 100 de mercure. Attaque tous les métaux. Solubilité dans l'eau accrue par addition soit de *chlorure de sodium* ou d'*ammonium* (formation de chlorure double de mercure et de sodium ou d'ammonium) soit d'*acide tartrique* (5 gr. par litre). Ces dernières solutions ne précipitent pas le sêrum.

Effets physiol. et tox. — *Localement*, violemment caustique en solutions concentrées; solutions fortes (1 p. 1000) souvent irritantes (érythèmes parfois vésiculeux). L'usage du sublimé, comme antiseptique, peut déterminer (surtout chez les accouchées, les brightiques) des syndromes toxiques, plus ou moins graves, d'allure un peu spéciale.

(a) *Forme légère.* — *Localement*, on observe divers degrés d'érythème: 1° la peau n'est d'abord que rugueuse, au point d'application, avec un épiderme épaissi tendant à s'exfolier; 2° des élevures rouges, des vésicules remplies de sérosité peuvent apparaître; 3° l'érythème, plus ou moins généralisé, formé de taches lenticulaires, rouge vif, isolées ou confluentes, très prurigineuses, envahit successivement: le bas-ventre, les faces interne et antérieure des cuisses, le thorax, puis la face interne des jambes dont la face externe n'est atteinte que bien plus tard, avec les membres supérieurs. Procédant par poussées successives, ces éruptions s'effacent peu à peu en 4 à 10 jours. Les troubles généraux, consistant en coliques, diarrhée, gingivite (liséré sur le collet des incisives; dents comme allongées), céphalée, agitation, sudation et petite fièvre, chez les nerveux, restent toujours légers.

(b) *Forme grave.* — Ici, les troubles généraux sont intenses: selles très fréquentes, glaireuses, sanguinolentes, fétiides, contenant des lambeaux sphacelés; ventre très sensible, épuisement pouvant

aboutir au coma; urines également sanguinolentes, troubles, albumineuses, rares ou suspendues (anurie) dans les cas graves; stomatite plus ou moins marquée mais plus tardive que la diarrhée, quelquefois latente (eschares); assez souvent, état rappelant la fièvre typhoïde (torpeur profonde, pouls petit et fréquent, épistaxis, hémorragies multiples, agitation, insomnie), compliqué de congestion pulmonaire, de bronchite ou de broncho-pneumonie, mais habituellement avec hypothermie. Plus confluent que dans la forme légère, les érythèmes, suivant une autre marche, frappent d'abord les membres et en dernier lieu le tronc. Du reste, le titre de la solution, son mode d'emploi (isolé ou répété), la susceptibilité du sujet, l'état de son organisme, font varier beaucoup la forme et la gravité des accidents.

Prop. thérap., indicat. — Antisiphilitique, antiparasitaire et antiseptique énergique, mais trop souvent toxique, utilisé en obstétrique, en chirurgie, en médecine (kystes hydatiques, érysipèle, variole, angines) et en dermatologie (phthiriasse, prurit, pelade, pityriasis versicolor, etc.).

Formes pharmac., doses. — *Usage int.*: 5 milligr. à 3 centigr. en solution (liqueur de Van Swieten) ou pilules; 1 à 2 centigr. par voie intra-musculaire (injections douloureuses). — *Usage ext.*: Solutions aqueuses pour l'usage chirurgical, dermatologique (1 gr. p. 1000) ou obstétrical (25 à 50 centigr. p. 1000); solutions faibles pour lavages urétraux (5 à 10 centigr. p. 1000), fortes pour détruire les *pediculi* (25 à 50 centigr. p. 100). Collutoires glycinés (à 1 p. 20, 30 ou 40) pour badigeonnages dans les angines. Solutions éthérées à 1 p. 50 ou p. 100, en pulvérisations sur les pustules varioliques ou la plaque d'érysipèle (caustique). Collodion au sublimé (1 p. 30). Bains de sublimé (20 gr. pour un bain, dans une baignoire émaillée ou en bois). Pommades, savon. — *Nourrissons*, liqueur de Van Swieten, X gouttes par jour les premiers mois, puis augmenter de X gouttes par mois d'âge, jusqu'à con-

currence de LXXX gouttes par 24 heures (Boissard) en surveillant la courbe de l'enfant.

Liqueur de Van Swieten:

Chlorure mercurique 4 gr.
Alcool à 90° 100 —
Eau distillée 900 —

(L'alcool s'oppose à la décomposition).

Usage int.: 15 à 20 gr. par jour, soit 4 centigr. 5 à 2 centigr. de sublimé (adultes), en 4 ou 6 fois, dans du lait ou de l'eau de Vichy (1/2 verre), additionnés soit d'essence d'anis (quelques gouttes) soit, en cas de diarrhée ou de gastralgie, d'*élixir parégorique* (V à X gouttes) (Brocq). *Enfants* (voir plus haut).

Pour l'usage externe, employée pure ou étendue d'eau.

Pilules de Dupuytren:

Chlorure mercurique Trente centigr.
Extrait d'opium Soixante —
Extrait de gaïac 4 gr. 20

F. S. A. Diviser en 30 pilules (1 centigr. de sublimé et 2 centigr. d'extrait thébaïque par pilule).

Solution pour injections intra-musculaires (Gaucher):

Chlorure mercurique Dix centigr.
Chlorure de sodium pur 7 centigr. 5
Eau distillée bouillie 40 gr.

1 centigr. par c. c.; une injection (1 c. c.) par jour.

Solution obstétricale:

Chlorure mercurique 25 centigr.
Acide tartrique 4 gr.
Solution de carmin d'indigo 1 goutte.

Pour 1 paquet; 4 paquets pour 1 litre d'eau.

Solution antiparasitaire:

Chlorure mercurique 4 gr.
Eau de Cologne (ou alcool de menthe) 100 —

1 cuillerée dans de l'eau tiède, pour frictions sur les régions pileuses (phthiriasse du pubis, Vidal, Brocq).

Eau phagédénique:

Chlorure mercurique 40 centigr.
Eau distillée 12 gr.
Eau de chaux 125 —

Pure ou étendue d'eau, pour lotions sur les chancres, les plaques muqueuses, etc.

Liqueur de Gowland:

Chlorure mercurique 4 gr.
Chlorure d'ammonium 1 —
Alcool à 90° } aa 15 —
Eau de laurier-cerise. }
Émulsion d'amandes amères 480 —

Contre le prurit (lotions).

Solution éthérée:

Sublimé 4 gr.
Éther sulfurique 400 —

Pour pulvérisations très rapides sur le bourrelet de l'érysipèle (Talamon et Lovy).

Solution vinaigrée:

Chlorure mercurique 4 gr.
Vinaigre 300 —

Pour imbiber la chevelure en cas de phthiriasse. Tue les *pediculi* et permet de détacher les lentes au peigne fin (Jeanselme).

Bain de sublimé:

Chlorure mercurique }
Chlorhydrate d'ammoniaque } aa 20 gr.

Pour 1 bain de 200 litres (dans une baignoire émaillée ou en bois).

Collutoire:

Chlorure mercurique 4 gr.
Glycérine 20, 30 ou 40 —

Pour toucher la gorge, en cas de diphthérie associée (Goubeau, Moizard).

Savon au sublimé:

Chlorure mercurique 40 gr.
Alcool à 90° 40 —
Savon simple (d'huile de coco) 950 —

F. S. A.

Mercure (Biiodure de). — (Iodure mercurique). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre rouge vif, presque insoluble dans l'eau; soluble dans l'eau additionnée d'un iodure ou d'un chlorure alcalin (sel double), dans l'alcool, l'éther (1 p. 200), les huiles (de 25 centigr. à 2 gr. p. 100). Altérable à la lumière. Contient 44,05 p. 100 de mercure.

Prop. therap., indicat. — Antisymphilitique et antiseptique énergique.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : 5 milligr. à 2 centigr. en solution, sirop ou en injections intra-musculaires (2 à 3 centigr. en solution huileuse ou aqueuse pour le traitement intensif). (Enfants, 1 à 2 milligr.). — *Usage ext.* : Solutions antiseptiques à 1 pour 4000; pommades à 1 p. 100.

Sirop de Gibert :

Iodure mercurique Un gr.
Iodure de potassium 50 —
Eau distillée 50 —
Sirop de gentiane 2400 —

Cuillerée à soupe =

Biiodure 1 centigr.
Iodure de potassium 50 —

Cuillerée à café =

Biiodure 3 milligr.
Iodure de potassium 15 centigr.

Sirop de quinquina biioduré (Vidal) :

Iodure mercurique. Quinze centigr.
Iodure de potassium 15 gr.
Eau distillée 50 —
Sirop de quinquina. 450 —

Ne pas filtrer, agiter. Deux cuillerées à soupe par jour (6 milligr. de biiodure par cuillerée à soupe).

Solution huileuse (injections intra-musculaires) :

Iodure mercurique. Dix centigr.
Gaiacol synthétique. 75 —
Huile d'amandes douces stérilisée 25 gr.

1 à 2 c. c. tous les jours ou tous les 2 jours.

Solution aqueuse (injections) :

Iodure mercurique } āā 20 centigr. 0
Iodure de sodium. }
Chlorure de sodium 0 centigr. 7
Eau distillée stérilisée Q. S. p. 10 c. c.

1 c. c. par jour (Lafay, Émery).

Solution Midy (injections intra-musculaires) :

Iodure mercurique. } āā 1 centigr. 0
Iodure de sodium. }
Subcutine 0 — 5
Chlorure de sodium 0 — 2
Eau ozonée stérilisée 4 gr.

A conserver en ampoules.

Solution Yvon (injections) :

Iodure mercurique } āā 1 gr.
Iodure de potassium. }
Phosphatetrisodique. 2 —
Eau distillée stérilisée Q. S. p. 50 c. c.

Solution ne coagulant pas l'albumine et très rapidement absorbée (2 centigr. de biiodure par c. c.).

Liqueur de Donovan modifiée :

Acide arsénieux Trente centigr.
Iodure mercurique. Un gr.
Iodure de potassium 10 —
Eau distillée. Q. S. pour 100 c. c.

1 gr. représente : 3 milligr. d'acide arsénieux, 1 centigr. d'iode mercurique, 10 centigr. d'iode de potassium. De 50 centigr. à 1 gr. deux ou trois fois par jour, dans un demi-verre de tisane édulcorée de chiendent (dans les formes invétérées de la syphilis et pour le traitement des ulcères syphilitiques, notamment lupus). — *Usage ext.* : 5 gr. pour 20 ou 40 d'eau, en lotions.

Mercure (Cacodylate de). — *Caract. phys. et chim.* — Soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther. Les so-

lutions du produit pur sont acides et très irritantes.

Prop. therap., indicat. — Antisymphilitique très efficace contre les accidents secondaires et tertiaires, indiqué surtout chez les malades débilités ou neurasthéniques.

Formes pharmac., doses. — Brocq utilise un cacodylate neutre, composé très stable, dans lequel entre un peu de soude et d'iode de sodium.

Solution pour injections intra-musculaires (Brocq) :

Biiodure de mercure } āā 15 centigr.
Iodure de sodium }
Cacodylate de soude. 50 —
Eau distillée. Q. S. p. 10 c. c.

(1 centigr. 5 de biiodure de mercure et 5 centigr. de cacodylate de soude par c. c.). Injecter 1 à 2 c. c.

Mercure (Cyanure de). — *Caract. phys. et chim.* — Prismes carrés, incolores, solubles dans 10 p. d'eau froide, 20 p. d'alcool, 4 p. de glycérine. Contient 79,36 p. 100 de mercure.

Prop. therap., indicat. — Antisymphilitique. Antiseptique opposé par les oculistes (localement) à la conjonctivite, à l'eczéma des paupières.

Formes pharmac., doses. — Solutions à 1 p. 100 en injections intra-musculaires (1/2 à 2 c. c.) ou intra-veineuses (1 c. c.). Solutions antiseptiques à 1 p. 1000.

Mercure (Lactate neutre de). — *Caract. phys. et chim.* — Prismes brillants, très solubles dans l'eau (1 gr. en dissout 2 gr. 75), insolubles dans l'alcool. Contient 52,9 p. 100 de mercure. Impossible à stériliser par la chaleur qui le décompose.

Formes pharmac., doses. — 1 à 2 centigr. en potion (solution à 1 p. 1000 insipide, 10 à 20 gr.); 1 à 3 centigr. en injections intra-musculaires (solutions à 1, 2 ou 3 p. 100, Gaucher).

Mercure (Oxycyanure de). — *Caract. phys. et chim.* — Cristaux incolores, solubles dans 200 p. d'eau et dans l'alcool. Contient 85,47 p. 100 de

mercure (peu stable). Les oxycyanures de mercure du commerce de la droguerie sont des produits de composition fort inconstante.

Prop. therap., indicat. — Antisymphilitique. Antiseptique puissant, moins toxique que le sublimé et n'attaquant pas le métal des instruments.

Mercure (Oxyde jaune de). — *Caract. phys. et chim.* — Oxyde mercurique sous forme de précipité jaune (obtenu par voie humide); poudre amorphe, jaune, insoluble dans l'eau et l'alcool, noircit à la lumière. Contient 92,6 p. 100 de mercure.

Prop. therap., indicat. — Topique efficace contre la blépharite ciliaire, la kératite, l'eczéma rebelle.

Formes pharmac., doses. — *Usage ext.* : en pommades à 6 ou 10 p. 100. On a dû renoncer à son emploi en injections intra-musculaires, à cause de son action irritante.

Incompatib. — Acides, sels acides, chlorures, iodures, sulfures.

Pommades :

a) Oxyde jaune de mercure 50 centigr. à 1 gr.
Vaseline ou cérat sans eau. 20 —
Eczéma impétigineux de la face (Brocq).

b) Oxyde jaune de mercure 60 centigr.
Vaseline 40 gr.

A étendre le soir, avec un pinceau sur le bord des paupières (blépharite).

Mercure (Oxyde rouge de). — *Caract. phys. et chim.* — Oxyde mercurique sous forme de précipité rouge (obtenu par voie sèche). Poudre cristalline rouge foncé, insoluble dans l'eau. Noircit à la lumière (par réduction du mercure).

Prop. therap., indicat. — Exclusivement employé comme topique contre la blépharite et la kératite ulcéreuse.

Formes pharmac., doses. — *Usage ext.* : pommades 1 à 10 p. 100.